

**GAGNEZ DES BILLETS POUR VOIR LE FILM LES ENFANTS DE LA RÉSISTANCE
EN PLUS DE BANDES DESSINÉES**

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

1. Le concours **GAGNEZ DES BILLETS POUR VOIR LE FILM LES ENFANTS DE LA RÉSISTANCE EN PLUS DE BANDES DESSINÉES** est tenu par Métropole Films (ci-après : les « organisateurs du concours »). Il se déroule au Québec. Il débute **le samedi 2 mai à 0h01** et se termine **le 4 mai 2026 à 23h59** (ci-après: la « durée du concours »).

ADMISSIBILITÉ

2. Ce concours s'adresse à toute personne résidant au Québec ayant atteint l'âge de la majorité OU à tout enfant âgé de moins de 18 ans (ce dernier doit obligatoirement obtenir l'autorisation de son tuteur légal pour participer au concours de Métropole Films). En inscrivant son nom sur le formulaire, le tuteur accepte la participation de son enfant au présent concours.

Sont exclus les employés, agents et représentants de Métropole Films, de leurs filiales, sociétés apparentées et liées, de leurs agences de publicité et de promotion, des partenaires, des marchands participants, des fournisseurs de prix, de matériel et de services reliés au présent concours ou de tout autre intervenant directement lié à la tenue de ce concours, leur famille, leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

COMMENT PARTICIPER

3. Pour participer, rendez-vous sur le site web de Métropole Films :

https://jensenadam.com/?page_id=1684

4. AUCUN ACHAT REQUIS. Inscrivez-vous en remplissant le formulaire sur le site internet dont l'adresse est indiquée ci-dessus. Les participants doivent respecter la limite de participation mentionnée ci-dessous, à défaut de quoi les organisateurs du concours se réservent le droit d'annuler une ou plusieurs de leurs participations.

Il y a une limite d'une seule participation par personne, par adresse courriel.

PRIX À GAGNER

- 5. Quinze (15) gagnants se mériteront un laissez-passer double pour assister à une projection du film partout où il sera à l'affiche à partir du 15 mai.

ET

- Parmi ces gagnants, cinq (5) personnes se mériteront un exemplaire du coffret 1 (Tome 1 et 2) de la série de bandes dessinées Les Enfants de la Résistance parue aux Éditions du Lombard
- Parmi ces gagnants, dix (10) personnes se mériteront un exemplaire du Tome 1 de la série Les Enfants de la Résistance paru aux Éditions du Lombard

Valeur totale des prix : 1 045\$

LES CONDITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT

6. Le règlement du concours est disponible au bureau de Métropole Films à Montréal et sur le formulaire sur le site web de Métropole Films lors de l'inscription au concours.

Acceptation du prix. Métropole Films se réserve le droit, à leur seule et entière discrétion, et pour quelque raison que ce soit, de remplacer un prix ou une partie de celui-ci par un prix de valeur équivalente ou supérieure y compris la valeur du prix en argent.

Le gagnant s'engage à respecter les critères d'admissibilité au concours ainsi que ce règlement. Le fait de participer au concours atteste qu'il a reçu et compris le présent règlement.

TIRAGES

7. Les tirages au hasard seront effectués aux bureaux de Métropole Films, 5360, boul. St-Laurent, Montréal, QC, H2T 1S1, **le 5 mai à 12h00 (HNE)**.

Il y a une limite d'un (1) prix par personne et par résidence.

RÉCLAMATION DES PRIX

8. Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra satisfaire aux critères d'admissibilité du concours et de se conformer au règlement officiel du concours (le *gagnant*). Tous les gagnants seront avisés par courriel. Les prix ne sont échangeables.

À défaut de respecter l'une des conditions d'admissibilité mentionnées ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent règlement, la sélection de la personne sera annulée et elle ne pourra remporter le prix.

Les albums de bandes dessinées et l'affiche seront postés aux gagnants. Les billets seront envoyés par courriel.

CONDITIONS GÉNÉRALES

9. Le règlement du concours est disponible au bureau de Métropole Films à Montréal et sur le formulaire sur le site web de Métropole Films lors de l'inscription au concours.

Acceptation du prix. Métropole Films se réserve le droit, à leur seule et entière discrétion, et pour quelque raison que ce soit, de remplacer un prix ou une partie de celui-ci par un prix de valeur équivalente ou supérieure y compris la valeur du prix en argent.

Le gagnant s'engage à respecter les critères d'admissibilité au concours ainsi que ce règlement. Le fait de participer au concours atteste qu'il a reçu et compris le présent règlement.